

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	20 novembre 2019	3 décembre 2019
Quorum 65		
Votants 75		
Suffrages exprimés : 75		

Séance du 11 décembre 2019

N°191211-17

L’an deux mil dix-neuf, le 11 décembre à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Jean BUGEON, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Hervé JOLLY, David LAMBION, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Alain POILVE, Joël SALLE, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Michel SERVY, Jean-Pierre THEVENOT, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

Mme Isabelle DUJARDIN (Thiouville) représenté par M. Pascal DEBREE
M. Alain LETARD représenté par Mme Valérie MORSALINNE
M. Yvon PESQUET représenté par M. Laurent APPERCELLE

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Maurice BEAUFILS a donné pouvoir à M. Gérard COLIN
M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE
Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Jean-Marc COPPENS
M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Claude DESAEGER
Mme Christine GROUT-LIMARE a donné pouvoir à M. Joël SALLE
M. Michel LIEURY a donné pouvoir M. Jérôme LHEUREUX
Mme Françoise MARIE a donné pouvoir à M. Alain POILVE
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET
M. Hervé MOUQUET a donné pouvoir à Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux)
M. Régis PETIT a donné pouvoir à M. Daniel LEGROS

Etait absente excusée

Mme Chantal BERTEAU

Absents :

MM Rémy BELLANGER, Jean-Luc COTARD, Enrick DE BRABANDERE, Patrice FAUCON, Stéphane FOLLIN, Pierre-Yves JEGAT, Pascal VANIER et Mmes Brigitte HATTON, Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Louise DOULET a été élue secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

FINANCES – Budget principal – actualisation des durées d’amortissement (instruction comptable M14)

N°17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 imposant la comptabilisation de l'amortissement des immobilisations et la tenue de l'inventaire afin d'améliorer la connaissance du patrimoine du service public et d'assurer son renouvellement,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'annexe IV.A3 « Amortissements-Méthodes utilisées » du Budget primitif »,

Considérant que l'amortissement constate la dépréciation irréversible d'une immobilisation dans l'actif du budget principal, avec la mise en place de crédits budgétaires en vue de son renouvellement, qui se traduit par une dépense de la section de fonctionnement et une recette à la section d'investissement,

Considérant que les biens sont classés par catégorie et amortis sur la durée de vie théorique de leur catégorie, pour leur coût historique,

Considérant que le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les catégories de biens afin de constater l'amortissement de nouvelles immobilisations acquises par le Budget Principal,

Considérant que les amortissements déjà en cours se poursuivront selon les modalités prévues initialement,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 novembre 2019,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 28 novembre 2019,

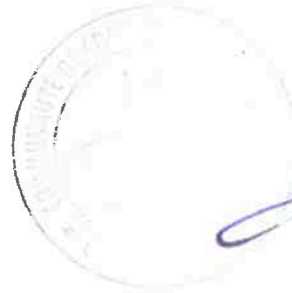
**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **adopte les durées d'amortissement reprises dans le tableau ci-dessous,**
- **accepte de poursuivre les amortissements déjà en cours selon les modalités prévues initialement,**
- **accepte d'appliquer l'actualisation des durées d'amortissement à compter de l'exercice 2020**

IMPUTATION	INTITULE	TYPE DE MATERIEL (à titre indicatif)	DUREE D'AMORTISSEMENT
		CATEGORIES SPECIFIQUES	
Diverses	-	Biens dont la valeur est inférieure à 1 000 € TTC	1 an
Diverses	-	Domaine public maritime avant-port, quais, mar, ornements, rampes, brises-lames,...	30 ans
Diverses	-	Portes de navigation	30 ans
Diverses	-	Portes de chasse	30 ans
Diverses	-	Pont articulé	6 ans
		Biens provenant de la scission du budget du Lac : clôture, berges et plantations	28 ans
		Biens provenant de la scission du budget du Lac : terrassement, VRD, aménagement extérieurs et travaux de plans	16 ans
		Biens provenant de la scission du budget du Lac : maîtrise d'œuvre	15 ans
		Biens provenant de la scission du budget du Lac : supports pédagogiques parcours nature	65 ans
		Biens provenant de la scission du budget du Lac : réfection revêtement chemin du Lac	25 ans
		Subventions d'équipement provenant de la scission du budget du Lac	20 ans
		Equipement flottant	
		INCORPORELLES	
202	FRAS DOCUMENTS D'URBANISME	FRAS REALISATION DOCUMENTS D'URBANISME	2 ans
2031	FRAS D'ETUDES	FRAS D'ETUDES	5 ans
2033	FRAS D'INSERTION	FRAS D'INSERTION	5 ans
204..	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES - Biens mobiliers, matériel, études	5 ans
204..	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES - Bâtiments et installations	30 ans
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	LOGICIELS	2 ans
		CORPORELLES	
		PLANTATIONS	
2121 ou 21721	IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS	CONSTRUCTION D'IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS	15 ans
2132 ou 21732	IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS	AMENAGEMENTS, INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS DES IMMEUBLES	30 ans
2132 ou 21732	IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS	PRODUCTIFS DE REVENUS	15 ans
2138 ou 21738	AUTRES CONSTRUCTIONS	BÂTIMENTS LÉGERS, ABRIS DIVERS	15 ans
214..	CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	DIVERSES CONSTRUCTIONS OU AMENAGEMENT	10 ans
2152 ou 21752	INSTALLATION DE VOIRIE	SIGNALÉTIQUE VOIRIE	10 ans
2158 ou 21758	AUTRES INSTALLATIONS, MATÉRIELS ET OUTILLAGE DIVERS	MOBILIER DE VOIRIE (ABRIS-BUS, ...)	15 ans
2158 ou 21758	AUTRES INSTALLATIONS, MATÉRIELS ET OUTILLAGE DIVERS	CONTENEURS D'ORDURES	5 ans
2158 ou 21758	AUTRES INSTALLATIONS, MATÉRIELS ET OUTILLAGE DIVERS	PONCEUSE, PERCEUSE, SCIE-SAUVEUSE, MEULEUSE, TONDEUSE...	5 ans
2158 ou 21758	AUTRES INSTALLATIONS, MATÉRIELS ET OUTILLAGE DIVERS	APPAREILS DE LABORATOIRE, MATÉRIEL TECHNIQUE (pompes, chronomètres...)	10 ans
2168 ou 21768	AUTRES INSTALLATIONS, MATÉRIELS ET OUTILLAGE DIVERS	INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	15 ans
2182 ou 21782	MATÉRIEL DE TRANSPORT	VOITURES, REMORQUES	5 ans
2182 ou 21782	MATÉRIEL DE TRANSPORT	CAMIONS, VEHICULES INDUSTRIELS, VEHICULE DE LEVAGE	8 ans
2182 ou 21782	MATÉRIEL DE TRANSPORT	BATEAUX	10 ans
2183 ou 21783	MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	IMPRIMANTES, ORDINATEURS, CLAVIERS, ÉCRANS, SERVEURS	3 ans
2183 ou 21783	MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	MATÉRIEL DE BUREAU ÉLECTRIQUE OU ÉLECTRONIQUE : RADIOS DE	5 ans
2183 ou 21783	MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	TELECOMMUNICATION, MACHINES À CALCULER, PHOTOCOPIEURS	5 ans
2183 ou 21783	MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	MATÉRIEL DE TÉLÉPHONE - TÉLÉPHONES	7 ans
2184 ou 21784	MOBILIER	MATÉRIEL DE REPROGRAPHIE, MATÉRIEL HI-FI, VIDEO-IMAGE	15 ans
2184 ou 21784	MOBILIER	BUREAUX, CHAISES, ARMOIRES, CAISSONS, VITRINE	15 ans
2185 ou 21785	CHEPTEL	CHEPTEL	5 ans
2188 ou 21788	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	ECHELLE, CHARIOT, MOTEUR, ASPIRATEUR, PANNEAUX, PAVILLONS,	10 ans
		BOUEES, ECHAFFAUDAGE, MATÉRIEL INCENDIE, BORNES DE DISTRIBUTION,	
		BALISES, ECO-COMPOSTEURS...	
		MATÉRIEL ELECTROMENAGER	5 ans
2188 ou 21788	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	INSTRUMENTS DE MUSIQUE, EQUIPEMENTS SPORTIFS	10 ans
2188 ou 21788	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET JEUX D'ENFANTS	5 ans
2188 ou 21788	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TOTEM COMMUNICATION	15 ans
2188 ou 21788	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DEBRILLATEUR, EQUIPEMENTS DE CUISINE	5 ans
		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RECUES	
131..	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	SUBVENTION D'EQUIPEMENT RATTACHEE A UN SEUL BIEN	DUREE IDENTIQUE A CELLE DU BIEN FINANCE
131..	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	SUBVENTION D'EQUIPEMENT RATTACHEE A PLUSIEURS BIENS	15 ans

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Le Président,



Gérard COLIN

- Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication.
- Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil
Communautaire n° 14 - Séance du 11/12/19
est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 19/12/19

Date de publication : 19/12/19 Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20191211-191211-17-DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019